

Reçu en préfecture le 06/12/2019





ID: 093-229300082-20191205-2019\_12\_05\_035-DE



## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme





# Délibération n° 04-02 du 5 décembre 2019

APPEL À AGIR « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 1 : INNOVATION SOCIALE ET INCLUSION – DEUXIÈME SESSION 2019 – SUBVENTIONS – AVENANTS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 mars 2017 approuvant la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 entre le Département et l'État,

Vu sa délibération n°4-3 du 13 décembre 2018,

Vu la délibération n° 2019-04-03 du 4 juillet 2019 portant sur le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique et aux réseaux de l'économie sociale et solidaire,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

Considérant la démarche territoriale du IN Seine-Saint-Denis, marque territoriale et réseau d'acteurs impliqués pour le territoire, et son implication au service des porteurs de projets du territoire,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE des subventions de fonctionnement aux organismes suivants, dans le cadre de l'appel à agir « In Seine-Saint-Denis » :

•	360 Degré Sud :	10 000 euros,
•	Le café associatif « Les Tilleuls » :	8 000 euros,
•	Traces:	8 000 euros,
•	Mediallab93:	8 000 euros,
•	GNIAC:	4 000 euros,
•	La Collecterie :	20 000 euros,
•	La coopérative Apij Bat :	27 000 euros ;



Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

ID: 093-229300082-20191205-2019\_12\_05\_035-DE

- ALLOUE des subventions d'investissement aux organismes suivants, dans le cadre de l'appel à agir « In Seine-Saint-Denis » :

La sauge: 10 000 euros,
Label Gamelle: 20 000 euros,
Un instant de pause: 10 000 euros,
Initiatives solidaires: 12 000 euros;

- APPROUVE la conclusion d'avenants avec les trois structures d'insertion par l'activité économique suivantes : Initiatives solidaires, la Collecterie et Apij Bat, dont projets ciannexés ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote : Mme Grosbois

pour la coopérative Apij Bat

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le
Date d'affichage du présent acte, le		· ·	

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.